

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 9 NOVEMBRE 2010

Présents :

Mr Fabius Inspecteur de l'Éducation nationale
Mr Seguin, maire de Tiercé
Mr Duranton adjoint, Mme Bolze conseillère
Mr Daiguson délégué départemental de l'éducation nationale
Mmes Chevé, Leblois, Pauly, Hupont, Ruau, Louiset, Poirier, Giraudeau, Sardant, Landemaine,
Seince, représentant les parents d'élèves
Mrs Velier, Rousseau et Romier, enseignants
Mmes Halley, Lavandier, Beignet, Lemonnier, Belleil, enseignantes
Mme Députier maîtresse spécialisée
Mr Amiot, directeur

Excusées :

Mmes Maugeais, Vivès et Paulet enseignantes

Après un tour de table de présentation, Mr Amiot propose de passer à l'ordre du jour.

1) Organisation et vie de l'école

Résultats des élections de représentants de parents

Inscrits : 422

Votants : 262 Exprimés : 247

Liste de parents présentée par Mme K. Mignot : 247 voix 11 élus

Mr Amiot souligne la légère augmentation du taux de participation (62%) qui est satisfaisant au regard des statistiques nationales.

Organisation de l'école

Au 9 novembre 2010 :

267 élèves répartis dans 11 classes

CP : 55 CE1 : 46 CE2 : 47 CM1 : 60 CM2 : 59

Moyenne de 24,2 élèves par classe

Cette organisation permet de :

- maintenir des effectifs réduits dans les classes de CP (entre 20 et 22)
- réduire les effectifs dans les classes à double niveaux (< 26)
- ne pas avoir de groupe de niveau inférieur à 8

Taux d'élèves présentant une année de retard au CM2 : 4% (< à la moyenne nationale)

Enseignement des langues vivantes (anglais) dans toutes les classes de cycle III et initiation en CE1.

Toutes les classes ont accès à la salle informatique, 6 classes sont équipées de portables et bientôt 10 grâce à la contribution de l'APEEP et de la municipalité.

Compléments de temps partiels :

Mme Perceveau complète Mme Halley le lundi

Mme Poupard complète Mme Beignet le mardi

Mme Paulet complète Mme Belleil le lundi et Mr Amiot le jeudi et le vendredi

L'antenne du RASED est formée de Mr Thomé psychologue scolaire et de Mme Députier, maîtresse spécialisée à dominante pédagogique.

Intervenant extérieur : Mr Vieu, animateur sportif municipal .

Équipe d'entretien : Mr Thibault, Mme Leblanc, Mlle Guillemin, Mme Frémont.

Élodie Duval a quitté l'école au terme de ses deux années de contrat CAE et ne sera pas remplacée. Mr Amiot tient à la remercier pour la disponibilité et les compétences qu'elle a mises au service de l'école du Rondeau.

Aide aux enfants en difficulté

Mr Amiot explique au Conseil que l'aide aux enfants en difficulté peut s'organiser dans la classe, dans l'école et en dehors de l'école.

Pour ce qui concerne l'aide dans la classe, elle peut prendre 3 formes :

- a. la différenciation prise en compte par le maître dans son enseignement
- b. le Projet Personnalisé de Réussite Éducative qui est un contrat formalisé sur un objectif précis et pour une durée courte.
- c. L'Aide personnalisée qui est un moment de remédiation proposé aux enfants dans une matière et en dehors des horaires de classe pour une durée déterminée.

En dehors de la classe, l'enfant peut être pris en charge seul ou en groupe réduit par un membre du RASED pour travailler sur ses difficultés d'apprentissage et retrouver le chemin de la réussite scolaire.

En dehors de l'école, l'enfant peut être pris en charge par d'autres professionnels : orthophoniste, pédopsychiatre...

Mr Amiot donne la parole à Mme Députier

Mme Députier regrette à nouveau l'absence de maître G (rééducateur) dans l'équipe du RASED et dresse un bilan de l'année 2009-2010.

42 demandes d'aide ont été formulées par les enseignants ; 17 concernaient Mr Thomé, les autres Mme Députier qui est intervenue directement auprès de 16 élèves.

Mme Députier, qui travaille avec plusieurs écoles, rappelle que son temps est contraint et que sa priorité va aux élèves de cycle II même si elle essaie toujours d'apporter une réponse aux enseignants de cycle III notamment dans le cadre d'orientation à l'issue du cycle III.

Mr Fabius rappelle que ce sont les inspecteurs qui organisent l'aide aux élèves en difficulté et que l'accent est porté sur la prévention. Il ajoute que l'inégalité sociale et culturelle des territoires conduit à effectuer des choix et que toutes les demandes d'aide ne peuvent pas conduire à une prise en charge notamment pour les élèves de cycle III.

Mr Amiot ajoute que les enseignants spécialisés sont également des interlocuteurs précieux pour les parents avec lesquels ils échangent au sujet de leurs enfants, aussi la diminution continue de leurs effectifs lui semble-t-elle préjudiciable à ces échanges qui tendent à soulager les souffrances partagées par les élèves, les familles et les enseignants.

Accompagnement éducatif

Mr Fabius rappelle que ce dispositif a été mis en place dans les zones et réseaux d'éducation prioritaire, il y a 3 ans et ceci pour prendre en charge les enfants en dehors des horaires scolaires. Cette prise en charge peut se décliner dans divers domaines : le sport, les activités culturelles, l'informatique, l'apprentissage des langues vivantes...

Cependant les budgets alloués à ce dispositif ont considérablement diminué et certaines actions ne seront pas reconduites.

En ce qui concerne le secteur de Châteauneuf, des ateliers d'initiation à la démarche scientifique seront à nouveau proposés au collègue le mercredi matin.

Mr Fabius informe le Conseil d'un projet visant à équiper les écoles du réseau d'un logiciel d'entraînement à la lecture savante, démarche initiée sur certaines écoles d'Angers et ayant donné des résultats encourageants. A cette occasion il fait le souhait de voir privilégier l'ambition pour les enfants et souligne l'importance de mener des projets en partenariat avec les familles et les municipalités.

Secteur de réussite scolaire (Châteauneuf)

5 classes se sont engagées dans le rallye mathématiques et une classe de CM2 participera au projet d'écriture en réseau.

Règlement intérieur

Mr Amiot rappelle que les dispositions mises en place lors des sorties du midi et du soir permettent de limiter les risques et facilitent le processus de prise en charge des enfants par les familles. Cependant, cette organisation née d'un compromis (la sortie de l'école est avancée au bord de la rue) ne vaut que par la bonne volonté de tous et qu'il est important que chacun s'attache à respecter cet équilibre (enfants attendant derrière les barrières, stationnement, horaires...).

Mr Amiot rappelle également qu'il faut marquer les vêtements et que les montées ou descentes d'un bus s'effectuent uniquement rue d'Anjou.

Le Conseil valide l'interdiction définitive des toupies à l'école.

Le Conseil approuve le règlement intérieur pour l'année 2010-2011.

2) *Projet d'école*

Mr Amiot détaille les 3 axes principaux du futur projet d'école 2010-2014 à savoir :

- Améliorer la prise en compte de la diversité des élèves.
Améliorer l'articulation et la cohérence des aides apportées aux élèves en difficulté afin de rendre plus efficace la personnalisation des parcours. Améliorer les résultats aux évaluations nationales dans les profils 1 et 2.
- Améliorer les performances des élèves en maîtrise de la langue orale et écrite.
Renforcement du travail au niveau du vocabulaire en lecture – écriture.
Travail d'expression orale visant à aider les élèves à structurer leur argumentation.

- Améliorer la maîtrise des principaux éléments mathématiques
Favoriser les situations où les enfants se mettent en posture de chercheurs.
Partage des démarches personnelles.

Mr Amiot informe le Conseil que ce projet subira quelques petites corrections et que sa formule finale sera exposée au Conseil d'école du mois de février.

3) *Conseil des enfants*

Le Conseil des enfants formé des représentants de classe s'est réuni le jeudi 4 novembre .

Les enfants ont fait part de leurs remarques et demandes au directeur :

- achat de chasubles pour les jeux d'équipe.

Mr Amiot leur a répondu que cela ne se fera pas compte tenu du peu de soin qui est pris des cordes à sauter qui sont abandonnées sur les 3 cours et qui passent souvent des heures sous la pluie. Rien ne permet de penser qu'un meilleur traitement serait réservé aux chasubles qui sont destinées à recouvrir des vêtements.

- Concours d'élastique.

Compte tenu de la longueur de la finale et des multiples réclamations qui ont été portées à posteriori, il n'y aura pas de concours cette année.

- Gouttières des préaux qui fuient en cas de fortes pluies.

Mr Amiot fera le signalement à la mairie. *(Mr Duranton prend note)*

- Ouverture du grand portail lors des entrées et sorties.

Mr Amiot fera un rappel aux enseignants. *(Les enseignants font remarquer que le grand portail ne tient pas ouvert et que son système d'attache est défectueux)(Mr Duranton prend note)*

- Le panneau d'entrée de l'école s'abîme.

Mr Amiot transmettra à la mairie.

Questionné à ce sujet Mr Duranton découvre que l'entretien du panneau n'a pas été effectué et s'engage à le faire faire rapidement.

Mr le Maire ajoute que les agents municipaux chargés de l'entretien des bâtiments sont au nombre de deux et qu'ils ont du mal à satisfaire les nombreuses demandes d'intervention qui leur sont demandées.

- Les toilettes sont sales et sentent mauvais.

Mr Amiot prend acte de cette remarque récurrente et reparlera de cette question en Conseil.

Mr le Maire fait remarquer que les toilettes publiques en général posent problème et que bien qu'un nettoyage fréquent soit nécessaire, il semble important de faire un rappel d'éducation civique concernant les biens communs et de la nécessité de consentir des efforts à les respecter.

D'autre part et pour répondre à une question des parents, il ajoute qu'il ne saurait être question de les faire nettoyer pendant la pause méridienne.

- Bousculades à la cantine.

Mr Amiot en fera part au Conseil. *(Mr Duranton prend note)*

Rénovation de l'école

Mr Duranton distribue le plan et le dessin élaborés par l'architecte. Après examen de ces documents il apporte des précisions suivantes :

- Les travaux se dérouleront de Pâques 2011 à Pâques 2012.
- Le nouveau module comprendra 3 classes dont une ne sera pas équipée.
- Les remarques (couleur du sol, affichage, tableaux) seront prises en compte.
- La fontaine à eau trouvera sa place sous le préau.
- Le auvent, prévu initialement à l'entrée de l'école, pourrait être positionné en bas du

passage, à la place de l'abribus, permettant aux familles de s'abriter et aux ventes diverses de se tenir.

- Le préau, couvrant le nouveau bloc de toilettes, aura une hauteur limitée pour éviter les courants d'air.
- L'accès à l'école sera modifié à partir des vacances de Pâques 2011 et l'entrée se fera 50m plus loin au niveau du deuxième portail.

Mr le Maire ajoute que toutes les dispositions seront prises afin de rendre cet accès praticable et sécurisé. Il souligne qu'en étalant ce projet sur deux exercices comptables la commune n'aura pas recours à l'emprunt et autofinancera les dépenses liées à cette construction.

- Afin d'étudier les différents points restant à traiter, Mr Duranton souhaite réunir une commission enseignement avant la fin du mois de novembre.

Mr Amiot souhaite que l'APEEP y soit également représentée.

4) Base élèves

Mr Amiot donne la parole à Mr Fabius afin que celui-ci précise sa position sur ce sujet.

Mr Fabius s'appuie sur un document émanant de la CNIL, organisme jugé compétent à ses yeux pour statuer dans cette affaire. Il rappelle que cette application informatique a pour but la gestion administrative et pédagogique des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Mr Fabius ajoute que cette « architecture informatique » fonctionne à trois niveaux :

- un premier fichier au niveau de l'école
- un second au niveau de l'inspection académique
- le troisième est exclusivement statistique et anonyme et fonctionne au niveau du Ministère.

D'autre part, Mr Fabius souligne que si le droit d'opposition des familles a bien été rétabli par le Conseil d'état, celui-ci n'est pas automatique et ne peut s'appliquer qu'après accord de l'Inspectrice d'académie statuant sur demande écrite et motivée de la famille, car ajoute Mr Fabius, le motif invoqué par la famille doit être jugé « légitime » pour le droit d'opposition s'applique.

Il termine en informant le Conseil qu'un courrier émanant de l'Inspection académique arrivera bientôt sur le bureau des directeurs avec de nouvelles instructions quant à ce dossier.

Mme Seince se demande s'il est utile de « fichier » les enfants aussi jeunes.

Mr Fabius répond que dans la vie quotidienne, bien d'autres systèmes permettent de fichier des personnes (téléphones, cartes de paiement, inscriptions en ligne...)

Mr Daiguson, ancien principal de collège, affirme que dans le secondaire cette inscription ne pose aucun problème.

Mme Seince ajoute que rien ne permet d'assurer que des interconnexions ne sont tout de même pas possibles.

Mme Landemaine regrette une telle pression au sujet d'informations déjà connues dans la plupart des cas.

Mr Fabius insiste sur le fait que de nombreuses demandes de l'institution vont s'appuyer sur cette base et qu'elle sera bientôt incontournable.

Mr Amiot souligne à son tour que si la première formule mise en place avait été présentée sans les éléments contestables et abandonnés depuis, sans doute les familles se seraient-elles montrées moins suspicieuses à l'encontre de ce dispositif.

D'autre part, il rappelle que le fonctionnement des écoles est fondé sur la confiance mutuelle qu'échangent les parents et les enseignants et à plus forte raison le directeur pour ce qui est de la confidentialité. Il lui semble donc difficile que sur cette question de principe forte, il puisse aller à l'encontre du souhait des familles au cas où le motif invoqué ne serait pas retenu par l'IA. Il trouve donc fort regrettable que les directeurs soient laissés dans cette position inconfortable, aux prises avec leur conscience.

Mr Fabius lui répond que c'est la conscience professionnelle de directeur qui prévaut et celle-ci lui demande de faire le travail pour lequel il est nommé. Cependant il ajoute qu'il adressera lui mêmes des directives écrites aux directeurs dans l'inconfort de certaines situations et que de cette manière chacun prendra ses responsabilités.

Mr Amiot prend acte de cette proposition qui lui avait toujours été refusée précédemment.

5) Rythmes scolaires

Mr Fabius parle de dossier sensible et qu'aujourd'hui c'est le temps de la consultation par l'intermédiaire du site « rythmes-scolaires.fr ». Il invite chaque famille à aller s'exprimer sur ce site afin que les débats qui vont s'engager s'appuient sur des éléments concrets.

Mme Landemaine regrette que le débat engagé l'an passé ne portait que sur l'utilisation du mercredi matin sans évoquer la possibilité de revenir à l'utilisation du samedi matin.

Mr Seguin ajoute que l'expérience menée sur deux écoles d'Angers se montre très coûteuse et ne peut s'étendre au monde rural.

Mme Seince témoigne d'enfants restant dans la rue après la fin des classes et se pose donc la question du bien fondé de cette organisation.

6) Informatique

Mr Amiot regrette à nouveau le départ d'Élodie Duval qui permettait une utilisation plus efficace de la salle informatique.

Il signale à Mr le Maire que les portables de classe ne peuvent toujours pas se connecter à Internet et que le signal de la Box doit être amplifié.

Mr le Maire répond qu'il attend un devis à ce sujet.

D'autre part Mr Amiot rappelle que le débit internet du bureau de direction est beaucoup trop faible et engendre des temps d'attente contraignants.

Mr le maire prend note.

7) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

Le PPMS de l'école a été éprouvé par un exercice le jeudi 21 octobre 2010. Le confinement a été réalisé en 2 minutes dans la salle polyvalente du bâtiment central.

Il a été observé qu'une organisation définie s'impose au niveau de l'entrée des classes, aussi a-t-il été affecté une lettre à chaque porte de manière à ce que les entrées soient réparties.

Le PPMS est validé par le Conseil d'école.

8) Questions des parents

Propreté des toilettes et nettoyage pendant la pause méridienne.

Déjà traité.

Problème du non respect des aires de stationnement.

Mr le Maire concède que le problème du stationnement est général à Tiercé et que la gendarmerie fera le nécessaire afin de faire respecter les obligations liées à la sécurité des enfants et des familles.

Fontaine à eau.

Déjà traité.

Rythmes scolaires.

Déjà traité.

Attente des enfants avant la cantine en cas de pluie.

Il semble difficile de faire attendre les enfants sous les préaux, du moins ceux qui partent en premier car le temps est contraint et la rotation des bus ne doit pas prendre de retard. Néanmoins Mr Amiot va poser la question à Mr Thibault afin de voir si des améliorations sont possibles.

9) Questions de l'équipe éducative

Base élèves.

Déjà traité.

Accès internet.

Déjà traité.

Intervenant musical.

Mr Fabius observe qu'il s'agit là d'un intervenant rémunéré et que par conséquent l'école doit faire signer une convention entre l'éducation nationale et l'employeur de l'intervenant pour accompagner son projet pédagogique. Ceci a pour but de garantir la sécurité des enfants à l'occasion des projets élaborés. Il ajoute qu'une convention sera prochainement adressée aux écoles concernées et que la commission locale d'évaluation statuera sur les différents projets proposés. Des heures d'intervention seront alors octroyées pour la réalisation de l'action.

En ce qui concerne les 30 heures demandées par l'école pour réaliser un projet concernant 3 classes, Mr Fabius se montre confiant.

10) Divers

Actions de prévention des risques

Mr Amiot informe le Conseil que dans un souci de planification des actions menées, une réunion s'est tenue à la mairie à l'initiative de Mme Daiguson. A l'issue de cette réunion réunissant les directeurs d'écoles, la Prévention routière, la gendarmerie et Mr Daiguson DDEN, il a été décidé que ces actions de prévention et de formation s'étendraient sur les 5 années de l'école élémentaire à savoir :

- CP : le passager (Prévention routière)
- CE1 : le piéton (Prévention routière)
- CE2 : le cycliste (Prévention routière)
- CM1 : les premiers secours (Mr Thibault)
- CM2 : le train (SNCF)

Chacun s'est accordé à souhaiter que ces actions se déroulent pendant le premier trimestre de l'année scolaire.

Voyage scolaire des CM2

Le projet est maintenant lancé et les dates ont été retenues.

Les élèves de CM2 sont donc invités à se rendre dans le Morbihan les 28, 29 et 30 mars 2011 afin d'y découvrir le littoral, le port de Lorient et une réserve ornithologique. Le coût du séjour s'élève à 157 € par enfant ; la participation demandée aux familles se monte à 65 €. La mairie participera à hauteur de 22 € et l'APPEP versera 59 € par enfant.

Mr Amiot souligne qu'il s'agit là d'une marque de confiance donnée aux enfants et qu'il saura leur expliquer ce qui est attendu de leur part.

Mme Landemaine demande si un enfant peut être écarté de la sortie à cause de la participation demandée de 65 €.

Mr Amiot répond qu'il a déjà adressé une note d'information aux familles dans laquelle il était stipulé qu'aucun enfant ne devait être écarté pour des raisons financières et qu'il était à la disposition des familles éprouvant des difficultés à réunir cette somme.

11) Inscriptions à la cantine.

Mr Amiot informe le Conseil qu'un problème survenu dans la semaine a mis en lumière la fragilité du système consistant à faire confiance aux enfants pour s'inscrire à la cantine. De ce fait et pour garantir une meilleure prise en charge, Mr Amiot se propose de mener rapidement une réflexion en partenariat avec les parents et la municipalité afin de trouver des améliorations garantissant la sécurité des enfants.

Les familles souhaitant s'exprimer sur ce sujet peuvent prendre contact avec Mme Mignot « mignot.jacky@wanadoo.fr » ou tout autre parent élu au Conseil d'école dont les coordonnées figurent dans le panneau de l'école.

12) Date du prochain Conseil d'école

Jeudi 21 janvier 2011 à 18h00

Le directeur

Jean Pierre Amiot